



Fondation Ostad Elahi
Ethique et famille
17 – 18 mars 2011

Intervention de clôture de
François Fondard
Président de l'UNAF

Qu'est-ce que l'éthique apporte à la famille et plus particulièrement à la politique familiale ? Voici la question que vous m'avez posée, question centrale pour l'UNAF. En effet, non seulement, nous regroupons l'ensemble des associations familiales, dans toute leur diversité, mais, également, nous sommes une institution créée par le législateur qui nous a confié depuis 1945 des missions officielles :

- 1°) la représentation de l'ensemble des familles qui vivent en France. A cette fin, nous siégeons dans plus d'une centaine d'organismes ou institutions au niveau national, parmi lesquelles le CESE, les organismes de la Sécurité sociale, le HCF, ainsi que dans les départements et les régions ;
- 2°) la mission de donner avis aux pouvoirs publics. En moyenne une fois par semaine nous sommes auditionnés par le Parlement sur tous les projets en cours, nous entretenons des contacts réguliers avec les ministères, avec les partis politiques, les partenaires sociaux et associatifs, pour exprimer un avis argumenté sur toutes les questions qui concernent les familles.
- 3°) la gestion et le développement des services d'intérêt familial. Cette mission est surtout développée par nos Unions départementales, les UDAF, qui emploient près de 6 000 salariés au service des familles. En particulier, les UDAF assurent la

protection juridique (tutelle ou curatelle) de près de 150 000 personnes. Citons également, à titre d'exemple, les services de protection de l'enfance, d'aide aux tuteurs familiaux, de familles gouvernantes, de lutte contre l'illettrisme, d'aide aux familles étrangères, etc.

- Enfin, notre quatrième mission est d'ester en justice pour défendre les intérêts des familles.

Au travers de ces missions légales, nous sommes animés par la volonté de voir respecter et promouvoir la dignité de chacun, le chacun en question étant considéré dans ses multiples dimensions, dont la dimension familiale. Comment faire en sorte que les politiques publiques respectent et promeuvent la dignité de chaque personne, la personne étant un individu mais aussi une partie constituante et interdépendante d'une entité familiale ? Comment articuler ces différentes dimensions, la dimension individuelle et la dimension familiale ? Les articuler et non pas les opposer.

La famille est en effet le premier lieu d'apprentissage du vivre-ensemble, du respect de la dignité de chacun, et de l'autonomie. On se construit en individu autonome, en personne, en citoyen, non pas contre la famille, mais avec la famille ou, au moins, au sein de la famille. Il ne s'agit pas, pour nous, de « glorifier » la famille, mais de faire entendre la nécessité d'une meilleure prise en compte de la dimension familiale dans l'ensemble des politiques publiques.

Dans l'exercice de nos missions, nous rencontrons également au quotidien des questions d'ordre éthique. Ainsi, pour l'UNAF, l'éthique ne concerne pas uniquement le champ de la bioéthique, même si nous participons largement depuis un an à la réflexion autour de la révision de la loi. L'éthique concerne l'ensemble de notre champ d'action. Nous nous positionnons dans ce que j'oserai appeler la pratique de l'éthique, ou l'éthique mise en pratique.

Dans quels domaines rencontrons-nous des questionnements et des analyses que nous pourrions qualifier d'éthiques ? Je vous répondrai en utilisant 3 expressions :

- S'interroger pour respecter la dignité
- Fixer des repères pour agir dans la cité
- Articuler et équilibrer des valeurs partagées.

1. L'**interrogation** tout d'abord. Je vous en donne un exemple concret. Dans le cadre de la protection des majeurs, notre union a lancé une large réflexion, avec les bénévoles et les professionnels, sur le sens de la pratique et ces pratiques elles-mêmes. D'ailleurs, il s'agit d'une réflexion à laquelle vous avez largement contribué, Madame Rude-Antoine. N'oublions pas qu'une mesure de protection est, dans les faits, une emprise sur la vie quotidienne du majeur protégé, sur son intimité. Ne serait-ce que par la gestion de l'argent. Protéger autrui tout en respectant, voire en promouvant, sa dignité est l'objectif ultime. Dès lors, des questionnements se posent sur les dispositifs, sur les modes d'accompagnement, de soutien et de protection, aussi bien pour les professionnels que pour les proches.

Sans cesse, dans le respect et la promotion de la dignité et dans la prise en compte de la globalité de la personne, des questions éthiques se présentent. L'éthique est ainsi pour nous, dans un premier temps, un souffle, une volonté de se poser des questions. C'est une démarche : s'interroger sans cesse, pour toujours, in fine, respecter la dignité.

2. Mais, comme nous l'avons vu dans ce colloque, l'éthique n'est pas qu'un questionnement. C'est aussi un cheminement pour faire des choix, apporter des réponses, ou plutôt proposer et consolider des **repères** qui nous guident dans notre action.

Cette notion de repère est primordiale. Pour l'illustrer, parlons du droit. Souvent, dans le débat public, le droit est conçu comme un ensemble de règles contraignantes. Or, durant ces deux journées, nous avons vu que le droit représente également la prise en compte de l'intérêt commun et de l'articulation des intérêts de chacun. Il est aussi protection.

Enfin, selon nous, le droit est source de sens. La filiation, par exemple, construit pour chacun son identité, sa place, son rôle, ses droits et devoirs, au sein de la famille et au sein de la société. Que signifie aujourd'hui « Etre parent » ? Que signifie « Etre enfant de » ? Comment transmet-on ou reçoit-on un nom ? Un héritage ? Qu'est-ce que cela signifie ? L'ensemble de ces règles juridiques définit l'identité sur le plan juridique certes, mais surtout anthropologique, social, voire psychique.

3. Le droit offre des repères, il donne sens. Il permet aussi l'équilibre entre les intérêts et désirs de chacun, en **conciliant des valeurs partagées**, qui, dans la pratique, sur des sujets précis, peuvent entrer en contradiction. Pour nous à l'UNAF, ils s'agit de proposer, consolider, voire interroger quand c'est nécessaire, des repères, pour mieux définir les règles communes qui nous permettent de mieux vivre ensemble, de défendre les intérêts, de répondre aux aspirations et de respecter la dignité de chacun.

En effet, au nom de la conquête de plus de libertés, dans la revendication de nouveaux droits, voire au nom de l'éthique, des revendications parfois très contradictoires sont portées dans le débat public. Par exemple, dans le domaine de la parenté, comment concilier des demandes d'une meilleure prise en compte des origines biologiques, génétiques et génésiques, avec une plus grande considération du rôle éducatif et social par exemple ? En bref, est-ce que des fonctions qui relèvent de ce qu'on appelle de plus en plus de « la parentalité », l'accompagnement quotidien et l'éducation notamment, ou alors des origines biologiques, doivent s'inscrire dans le registre juridique de la parenté ? Si oui, comment ? Quels droits et devoirs seraient à associer à ces nouveaux statuts, pour chacun des acteurs de cette parenté ? Comment les concilier ?

Ou alors, autre exemple, en ce qui concerne l'accouchement sous le secret, comment concilier l'impératif de protection de la femme et de l'enfant, avec le désir de certains enfants de connaître leurs origines génétiques ? L'éthique nous permet de nous interroger sur les valeurs que nous défendons mais aussi sur la conciliation pratique de nos valeurs. Par cette interrogation, nous construisons des repères qui nous permettent d'agir, dans la mise en œuvre de politiques publiques.

Ainsi, pour répondre à votre question initiale « Qu'est-ce que l'éthique apporte à la famille et à la politique familiale », je résumerai ma réponse en trois points :

- une interrogation incessante aussi bien sur les valeurs que nous défendons que sur le sens de notre pratique,
- la construction de repères, base de cette interrogation et fondement de notre action dans la cité,
- enfin, une confrontation et une recherche d'équilibre et d'articulation entre les valeurs que nous défendons et la pratique de nos actions.

Sur ces trois points, ce beau colloque que vous avez organisé, Mme Rude-Antoine et M. Piévic, est riche d'enseignements. L'institution que je préside et représente, l'UNAF, est fière d'y avoir été associée, et vous en remercie vivement.